

nor ont fait l'enquête à l'Imprimerie, ils ont recommandé certains remplacements de machines à composer par de la composition à la main. L'imprimeur du roi a recommandé l'acquisition de huit machines monotype, trois machines linotype, deux grosses presses à cylindre, une presse "pony", deux presses à retiration, deux presses automatiques à cylindre, des machines à filer, une machine à plier, de l'outillage pour électrotypie et des moteurs séparés.

M. MURPHY: Je constate que le rapport sur les impressions publiques et la papeterie qui se bornait autrefois à une page en contient maintenant huit ou dix. Je l'ai lu avec grand intérêt et mes impressions ont été mêlées de satisfaction et d'amusement. Quant aux propositions qu'il renferme en vue d'amélioration à l'impression, elles sont en grande partie tirées du rapport de MM. Hyde et O'Connor. La session est trop avancée maintenant et il est trop tard ce soir pour que j'entre dans des détails, mais j'en reparlerai probablement à une autre session. Mais à propos du nouvel édifice pour l'imprimerie, je voudrais faire comprendre au secrétaire d'Etat la nécessité de se procurer un autre emplacement et de construire un nouvel édifice le plus rapidement possible.

Si cela peut faciliter le travail de mon honorable ami et lui aider à faire un choix, je puis lui dire que le sous-comité du conseil privé, nommé par l'ancien Gouvernement, a visité plusieurs emplacements dans la ville et avait fait choix de celui qui est borné par les rues Sussex, Dalhousie, Redpath et Botelier; ce terrain est connu sous le nom de l'ancienne gare Saint-Laurent et Ottawa. Cet emplacement avait été considéré comme le plus avantageux, à tous les points de vue. Il est près de la place Metcalfe et a l'avantage d'être sur une ligne de tramway; un autre avantage, c'est que le Gouvernement n'aurait à traiter qu'avec un seul propriétaire, le chemin de fer Pacifique-Canadien à l'exception d'une petite pièce de terrain, au coin des rues Sussex et Botelier. La compagnie possède tout le terrain dans l'espace que je viens d'indiquer.

Si cet emplacement était choisi, les spéculateurs en terrains, d'Ottawa, qui déploient beaucoup d'activité en ce moment, en seraient peut-être désappointés, mais le choix épargnerait beaucoup d'argent au pays et il n'est pas possible de trouver un meilleur endroit à Ottawa. Il ne faut pas oublier que les trois quarts environ, des employés de l'Imprimerie nationale habitent dans cette partie de la ville, et il est utile de tenir compte de ce détail, dans le choix de l'emplacement. J'ai cru devoir faire ces remarques pour que le ministre profite du renseignement, s'il est appelé à décider la question pendant les vacances.

M. ROCHE.

M. DEVLIN: Je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas observer au secrétaire d'Etat que lorsqu'il fut question d'un emplacement pour une nouvelle imprimerie, j'ai insisté, à titre de représentant du comité de Wright, pour qu'elle fut construite dans la ville de Hull. Je suis très sérieux en faisant cette proposition, car Hull est sur les confins de la ville d'Ottawa à laquelle elle est reliée par deux ponts. La spéculation a fait atteindre des prix exorbitants aux terrains, dans la ville d'Ottawa mais à Hull, nous pouvons offrir au Gouvernement, à très bas prix, des terrains considérables et toutes les facilités désirables pour se procurer la main-d'œuvre à bon marché. Le secrétaire d'Etat peut-être certain qu'il trouvera à Hull toute la main-d'œuvre et tous les employés dont il aura besoin pour son imprimerie. Je lui demande donc de prendre note de ma requête et de se rendre compte des avantages de la ville de Hull, avant de ne rien décider à sujet de l'emplacement de la nouvelle imprimerie.

Distribution des documents parlementaires, \$15,000.

M. LEMIEUX: Je désire appeler l'attention du secrétaire d'Etat sur une question qui ne relève pas exactement de ce crédit, mais il pourra faire parvenir nos recriminations à qui de droit. Au cours de la session, les députés de langue française se sont plaints de la traduction des débats de la Chambre.

Il est peut-être un peu tard pour soulever cette question, mais je crois me faire l'écho de ceux d'entre nous qui parlent le français, en disant que cette traduction n'est pas ce qu'elle devrait être. A plusieurs reprises, je me suis trouvé dans l'obligation de refaire la traduction de discours que j'avais prononcés, parce qu'à différents endroits le travail avait été mal fait. J'ai remarqué qu'en général la traduction est excellente, mais tout le mal provient de l'insuffisance de deux, ou peut-être trois membres du personnel de ce bureau.

J'ai eu occasion l'autre jour de parler de cette question avec un des traducteurs et il me disait que si les deux traducteurs qui ont été transférés à l'Imprimerie, où on les emploie à la correction des épreuves, étaient réinstallés dans le bureau des traducteurs de la rue Sussex, le travail serait plus satisfaisant et que l'on obtiendrait une meilleure traduction. Tout en faisant le travail de correction ils aideraient aux autres traducteurs.

Il est très important pour les députés de langue française que cette traduction soit faite convenablement, surtout quand elle est destinée à l'étranger. Je n'accuse personne en particulier, mais je répète que bien que la traduction soit excellente en général, certains passages ne méritent pas d'être lus par ceux qui ont la moindre